

APPEL A INITIATIVES 2018

POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE
PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

« **BIEN VIEILLIR
EN PRESERVANT SON AUTONOMIE** »

Axe 6 :

« Actions de prévention de la perte d'autonomie
à destination des personnes âgées de plus de 60 ans »

**Conférence des financeurs de la Prévention de la
perte d'Autonomie des Personnes âgées**

soutenue par :



L'essentiel & plus encore



lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

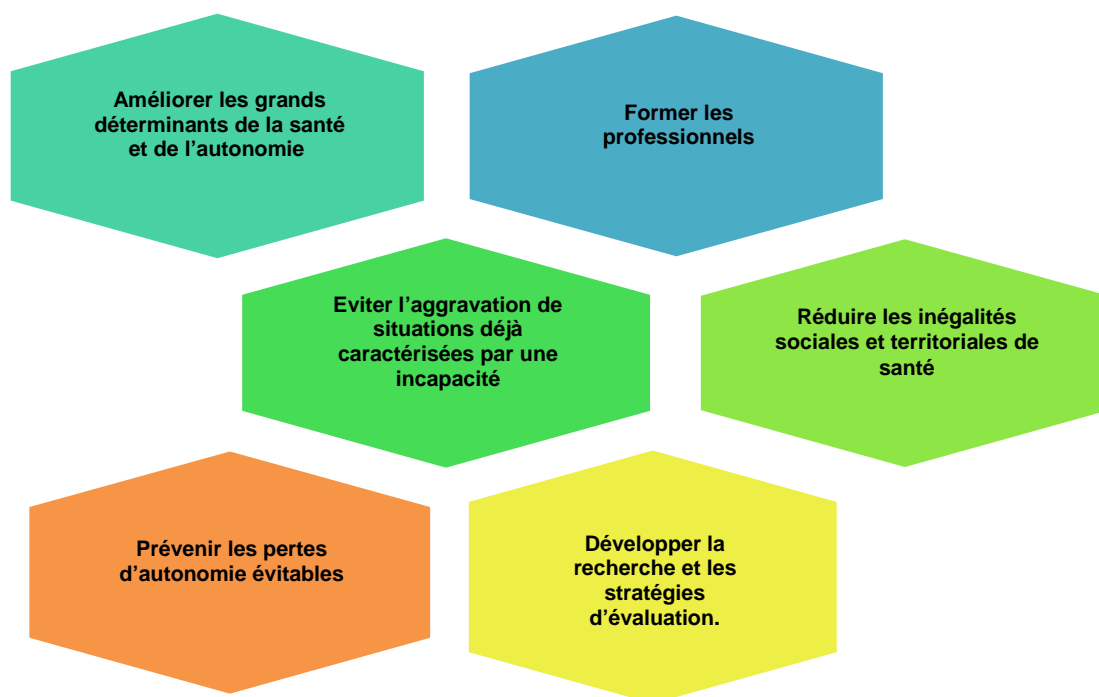
I) Contexte et objectifs de l'appel à initiatives

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ainsi que la délibération-cadre adoptée par le Conseil départemental du Nord le 17 décembre 2015 « *Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap* » font de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées un enjeu majeur.

Le département du Nord compte 21,5% de personnes âgées de plus de 60 ans et 7,5% de personnes âgées de plus de 75 ans. A l'horizon 2025, la part des plus de 60 ans augmentera de 7,8%, dont environ 66 000 personnes potentiellement dépendantes. Au delà du nombre de personnes concernées par le vieillissement, l'enjeu est de gagner des années de vie avec moins d'incapacités.

La loi « ASV » crée dans chaque département la **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie des Personnes Agées (CFPPA)** en confiant au Conseil départemental la responsabilité d'animer cette nouvelle politique de prévention de la perte d'autonomie en agissant avec l'ensemble des acteurs concernés. Face à ces évolutions démographiques et en s'appuyant sur la coordination des partenaires de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées à travers la Conférence des financeurs, le Département du Nord souhaite tenir compte des spécificités territoriales et décliner une stratégie de prévention de la perte d'autonomie dans la proximité.

Dans le Nord, la Conférence des financeurs a décidé de soutenir des objectifs et des actions adaptés à partir des six axes stratégiques du Plan National d'Action de Prévention de la Perte d'Autonomie, qui sont :



lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

Pour cela, les acteurs du domicile, les établissements et de nombreux acteurs territoriaux sont invités à participer à cette stratégie de prévention dans le Nord en développant des actions de prévention à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans.

Cet appel à initiatives vise à accompagner les acteurs territoriaux dans le développement et la mise en œuvre d'actions collectives destinées à des personnes âgées de 60 ans et plus, visant à les informer, les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie ; ces actions peuvent également avoir pour objectif d'identifier les personnes destinataires de ces actions collectives.

Les projets éligibles au titre de cet appel à initiatives s'inscriront ainsi dans le cadre de l'axe 6 de la Conférence des financeurs : le développement d'autres actions collectives de prévention. Il s'agit d'identifier les zones non couvertes par des actions, ou non accessibles aux personnes âgées. Il s'agit également de démultiplier les actions existantes et d'innover pour développer celles qui répondent aux besoins du territoire. A terme, il s'agira d'aller vers des projets territoriaux de prévention de la perte d'autonomie fédérant et qualifiant les initiatives. A cette fin, les membres de la Conférence des Financeurs (Pôle autonomie du Département du Nord situés en DTPAS, Correspondants territoriaux de l'ARS, etc.) pourront soutenir les acteurs territoriaux et leur ingénierie.

2) Axes et objectifs de l'appel à initiatives

Les candidats devront proposer des actions collectives destinées à des personnes âgées de 60 ans et plus et répondant de manière effective à une ou plusieurs thématiques ci-dessous.

Axe 1 : Préserver et maintenir sa santé	♦ Promouvoir l'alimentation équilibrée (avec vigilance sur la santé bucco-dentaire) et développer des activités physiques comme facteurs de prévention de la perte d'autonomie
	♦ Favoriser le bien-être et l'estime de soi
	♦ Améliorer l'accès aux soins (repérage, diagnostic) en complémentarité avec l'action des Caisses Primaires, notamment sur le renoncement aux soins.
	♦ Prévenir les troubles cognitifs
	♦ Informer sur les maladies du « grand âge », leur dépistage et sur les comportements addictifs

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

Axe 2 : Prendre en compte les fragilités sociales et répondre à l'isolement	♦ Agir contre l'isolement, la solitude et favoriser le maintien du lien social
	♦ Favoriser le recours aux droits, promouvoir la bienveillance
	♦ Renforcer la mobilité des personnes âgées
	♦ Favoriser les usages du numérique
	♦ Promouvoir l'accès à la culture
	♦ Développer des liens intergénérationnels
	♦ Développer des actions autour de la sécurité routière
Axe 3 : Anticiper et accompagner les problématiques liées au logement	♦ Prévenir les accidents domestiques et les chutes
	♦ Anticiper et mieux appréhender les parcours résidentiels en les sécurisant (accompagner à la recherche de logement adapté en public, privé...)

Les types d'intervention, toujours sous forme d'action collective, pourront par exemple prendre la forme de :

- **Ateliers** : un atelier se compose généralement de 3 à 12 séances de 1h30 à 2h30 permettant aux personnes de modifier leurs comportements, acquérir de nouvelles connaissances (par exemple : activités de groupe resocialisantes ou favorisant la santé, action d'éducation pour la santé, atelier d'éducation thérapeutique autorisé par l'ARS).
- **Conférence / Débat** : la conférence / débat est une intervention sur 2 à 3 heures. L'animation est assurée par un professionnel du secteur. Le ou les acteurs interviennent sur la thématique énoncée permettant un échange avec le public.
- **Forum** : un forum est organisé sur une journée ou une demi-journée durant laquelle des animations diverses et des stands d'information sont proposés au public. L'accès au public est libre.
- **Action de Sensibilisation** : l'action de sensibilisation s'organise sur une journée ou une demi-journée dans le cadre d'une manifestation ou avec une thématique ciblée.
- **Pour toutes ces interventions**, les actions permettant de s'orienter vers des publics ne participant pas aujourd'hui aux actions collectives et les initiatives en matière de transport permettant d'améliorer la participation des personnes âgées.

Seront retenus de manière prioritaire :

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

- les ateliers (dont l'action plus durable doit permettre d'agir sur le comportement des personnes) ;
- les projets mis en œuvre sur des territoires particulièrement confrontés au vieillissement, à l'isolement, ou à toute autre fragilité repérée par le diagnostic territorial, dont les territoires en géographie prioritaire (politique de la ville, contrats locaux de santé) ;
- les initiatives intercommunales ;
- les projets partenariaux correspondant à des programmes territoriaux de prévention de la perte d'autonomie qui visent à mobiliser plusieurs acteurs en complémentarité, qui mettront en évidence une mutualisation des compétences et des ressources et permettront une couverture territoriale élargie.

3) Critères d'éligibilité

Concernant les projets déposés :

- Réaliser un projet sur le territoire départemental, en veillant à couvrir les zones aujourd'hui déficitaires en action de prévention de la perte d'autonomie ;
- Inscrire le projet dans les axes et thématiques présentés au 2) ;
- Les projets devront concerner les personnes âgées de 60 ans et plus, dont au moins 40% en GIR 5 et 6 ;
- Mettre en œuvre un projet d'ampleur significative, avec un « budget plancher » de 15 000€ TTC (*les projets ayant un coût total inférieur à 15 000€ ne seront pas soutenus*)

Le porteur de projet s'appuiera notamment sur les recommandations de Santé publique France, de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et de la Haute autorité de santé.

Concernant les porteurs :

Toute personne morale peut déposer un projet quel que soit son statut (public, privé lucratif / non lucratif).

L'appel à initiatives s'adresse notamment :

- aux associations à but non lucratif ;
- aux communes, CCAS, établissements publics de coopération intercommunale, groupements d'intérêt public, etc. ;
- aux offices HLM.

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

Ne seront pas éligibles:

- Les actions correspondant aux autres axes de la Conférence des financeurs : accès aux équipements et aides techniques individuelles, actions de prévention mises en œuvre par les résidences autonomie (éligibles par ailleurs au « forfait autonomie »), actions de prévention individuelles mises en œuvre par des SAAD et SPASAD ;
- Les actions réalisées au bénéfice des résidents en EHPAD ;
- Les actions individuelles de santé, prises en charge par l'assurance maladie et les actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile.

4) Examen et sélection des dossiers

Tout dossier doit être reçu complet avant la date limite de réception des dossiers fixés au **15 avril 2018**. Dans le cas contraire, il ne pourra être instruit.

En plus de correspondre aux axes et objectifs de l'appel à initiatives (cf. 2), les projets présentés seront analysés selon ces différentes dimensions :

- **pertinence et qualité globale du projet** : thématiques ciblées au regard des besoins du territoire, méthodologie du projet, calendrier de réalisation ;
- **contribution au développement social local** : participation des personnes au montage du projet ;
- **dimension partenariale du projet** : mobilisation des ressources du territoire, coordination et/ou mutualisation des acteurs du territoire ;
- **mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi** : le porteur de projet devra être en capacité de répondre à un suivi qualitatif et financier à « mi-parcours » et au terme de la réalisation de l'action et participer à la remontée d'informations en direction de la CNSA. Le Département fournira le cadre de la remontée des informations.

5) Modalités de financements et de justification des dépenses

Les financements accordés dans le cadre cet appel à initiatives ne sauraient en aucun cas entraîner ou compenser le désengagement de partenaires antérieurement engagés et favoriser des effets de substitution.

La participation financière des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ne peut couvrir que les dépenses de fonctionnement (dont les dépenses de personnels nécessaires à la conception et à l'animation de l'action, la mobilité des personnes âgées, la communication). Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles. Les dépenses éligibles correspondent aux montants TTC.

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

Recevabilité du dossier :

La recevabilité du dossier ne vaut pas engagement des membres de la Conférence des financeurs, ni du Département du Nord à attribuer une subvention.

Les dépenses présentées doivent pouvoir être justifiées par des pièces comptables et sont éligibles à condition d'être engagées et acquittées.

Financement :

Le financement sera annuel. Un financement pluriannuel sur deux années sera possible pour des projets inscrits dans une dynamique territoriale importante et apportant des réponses aux besoins identifiés, sous réserve de la reconduction des crédits de la part de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des crédits ouverts au budget départemental.

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention annuelle ou pluriannuelle signée avec le Département du Nord. Elle fixera le montant de la subvention, ainsi que les modalités de versement. Le Département se réservera le droit de vérifier sur pièces et/ou sur place la réalisation effective de l'action.

Le versement s'effectuera en une seule fois à la signature de la convention, hormis pour les programmes territoriaux pluriannuels, pour lesquels le Département pourra décider de procéder à un versement en deux fois par année, afin de tenir compte des résultats des évaluations intermédiaires.

Restitution d'informations :

Le porteur de projet s'engage à présenter un rapport d'activité qui précisera les données quantitatives et qualitatives de la participation des bénéficiaires avec l'évaluation des points à améliorer, les freins rencontrés ou les leviers actionnés dans le déroulement du projet, l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires, et leur satisfaction, etc.

La qualité de la restitution des informations relatives à la mise en œuvre de l'action constituera un critère déterminant lors de l'étude des projets susceptibles d'être présentés, à l'avenir, par le porteur.

Communication :

Le porteur de projet s'engage à mettre en place la communication qui précisera le soutien de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Le Département communiquera les éléments utiles pour celle-ci.

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

6) Calendrier et procédure

Etape n° 1 : Téléchargement des documents

Tous les documents concernant cet appel à projets sont à télécharger sur le site internet du Département du Nord à l'adresse suivante : <https://lenord.fr>

Etape n° 2 : Dépôt des dossiers

Le dossier est à compléter en ligne sur l'application ESABORA,
Pour y accéder : <https://aapppa.lenord.fr>

Date de lancement de l'appel à initiatives	1er mars 2018
Date limite de dépôt des candidatures	15 avril 2018
Analyse des projets par le Département du Nord avec les membres de la Conférence des financeurs	Mai à juillet 2018
Date prévisionnelle de notification des résultats	Octobre 2018

La convention prendra effet à la date de signature, pour une durée d'une ou deux années. L'évaluation intermédiaire de l'action sera à remonter pour le 30 avril 2019 au Département du Nord. L'évaluation finale sera à adresser au terme de la convention.

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

CONTACTS

Pour toute question relative à l'appel à projets (hors usage de l'application de dépôt du dossier) :

<p style="text-align: center;"><u>Territoire du Douaisis</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du DOUAISIS</u></p> <p style="text-align: center;">M. MASSON FRANCOIS XAVIER Responsable du Pôle Autonomie 310 B Rue Albergotti - BP 90623 – 59506 DOUAI CEDEX 03 59 73 34 25 francoisxavier.masson@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Laurent GUYOT Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 59 73 54 51 laurent.guyot@lenord.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Territoire de Flandre Maritime</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de FLANDRE MARITIME</u></p> <p style="text-align: center;">Mme HUMILIERE LAURENCE Responsable du Pôle Autonomie Site Neptune Zone des 3 Ponts - 183 Rue de l'Ecole Maternelle - 59385 DUNKERQUE CEDEX 1 03 59 73 41 29 laurence.humiliere@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Laurent GUYOT Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 59 73 54 51 laurent.guyot@lenord.fr</p>
<p style="text-align: center;"><u>Territoire de Sambre-Avesnois</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de l'AVESNOIS</u></p> <p style="text-align: center;">Mme HEMARD Myriam Responsable du Pôle Autonomie 64 Rue Leo Lagrange - CS 50107 – 59361 AVESNES SUR HELPE CEDEX 03 59 73 10 91 myriam.hemard@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Assia MESSAOUDI Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 53 73 69 05 assia.messaoudi@lenord.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Territoire du Cambrésis</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du CAMBRESIS</u></p> <p style="text-align: center;">Mme DUWELZ MARIE-ELISABETH Responsable du Pôle Autonomie 42 4 Rue des Rôtisseurs - BP 364 – 59407 CAMBRAI CEDEX 03 59 73 37 83 marieelisabeth.duwelz@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Laurent GUYOT Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 59 73 54 51 laurent.guyot@lenord.fr</p>
<p style="text-align: center;"><u>Territoire du Valenciennois</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du VALENCIENNOIS</u></p> <p style="text-align: center;">M. TRELCAAT François – Xavier Responsable du Pôle Autonomie 113 Rue de Lomprez – 59300 VALENCIENNES 03 59 73 23 88 francoisxavier.trelcat@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Assia MESSAOUDI Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 53 73 69 05 assia.messaoudi@lenord.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Territoire de la Métropole - Roubaix-Tourcoing</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de ROUBAIX-TOURCOING</u></p> <p style="text-align: center;">M HODE Stéphane Responsable du Pôle Autonomie 28 Bvd Général LECLERCQ 59100 ROUBAIX 03 59 73 04 28 stephane.hode@lenord.fr</p> <p style="text-align: center;">et</p> <p style="text-align: center;"><u>Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :</u></p> <p style="text-align: center;">Saliha BOUKHELIFA Service Appui à l'animation territoriale et Innovation 03 59 73 69 05 saliha.boukhelifa@lenord.fr</p>

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr

Territoire de Flandre Intérieure

Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de FLANDRE INTERIEURE

Mme DHELLIN ALICE
Responsable du Pôle Autonomie

13 Chemin du Lycée –
59190 HAZEBROUCK
03 59 73 44 54
alice.dhellin@lenord.fr

et

Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :

Laurent GUYOT
Service Appui à l'animation territoriale et Innovation

03 59 73 54 51
laurent.guyot@lenord.fr

Territoire de la Métropole-Lille

Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de METROPOLE-LILLE

Mme DELATRE SYLVIE
Responsable du Pôle Autonomie

106 Rue Pierre Legrand –
59022 LILLE CEDEX
03 59 73 87 47
sylvie.delatre@lenord.fr

et

Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :

Saliha BOUKHELIFA
Service Appui à l'animation territoriale et Innovation

03 59 73 69 05
saliha.boukhelifa@lenord.fr

Pour toute question relative à l'usage de l'application de dépôt du dossier « Esabora »

Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie :

Sonia SERGHERART ou Sandra HOET Sandra
03 59 73 54 32 / 03 59 73 54 06

lenord.fr

Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59 -
www.lenord.fr